

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

**OBJET : Acquisition d'un immeuble situé 45 A allées Léon Gambetta à 13001
Marseille destiné à des activités culturelles**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'acquisition de l'immeuble situé 45 A allées Léon Gambetta à Marseille 13001 appartenant à l'indivision Pélissier, au prix de 750 000 € dans le respect de l'estimation du Domaine,
- d'autoriser la signature du compromis de vente sous condition suspensive d'obtention de toutes les autorisations administratives (notamment permis de construire ou déclaration préalable,...) et juridiques, nécessaires à la réalisation du projet départemental, de l'acte définitif d'acquisition ainsi que de tout autre document se rapportant à cette opération.

La dépense d'un montant de 750 000 € ainsi que les frais notariés correspondants, non connus à ce jour, seront imputés au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée